



SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

PERIODE D'AUTORISATION : Année 2023-2024 CESSION DU DROIT À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE SAINT-LYÉ

Le projet municipal

Présentation du projet	<p>Afin de valoriser les activités du service ENFANCE JEUNESSE auprès des enfants scolarisés, des familles, des usagers et administrés, des partenaires institutionnels, la commune de SAINT-LYÉ souhaite pouvoir capter, fixer, enregistrer et diffuser l'image/la voix des enfants mineurs accueillis à l'accueil de loisirs.</p> <p>Les prises de vue en plan large où les enfants ne seront ni individualisées ni identifiables et où ils apparaîtront de manière accessoire dans une vision d'ensemble seront privilégiées par les photographes de la Ville.</p> <p>La prise de vue en cadrage restreint d'un enfant, autorisée expressément par les titulaires de l'autorité parentale, sera occasionnelle et n'excèdera pas les limites du droit à l'information des enfants scolarisés, des parents, des usagers et administrés, des partenaires institutionnels.</p>
Engagements de la commune de Saint-Lyé	<p>Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Ville respectera les droits de la personne, l'enfant mineur étant une personne vulnérable.</p> <p>La captation, la diffusion de l'image/la voix du mineur, ainsi que les commentaires d'accompagnement ne porteront pas atteinte à sa dignité, à sa réputation, à son intégrité physique ou morale, ni à son état de santé...</p> <p>Aucune cession de l'image/la voix de l'enfant à des tiers ne pourra avoir lieu à l'initiative de la Ville.</p> <p>Toute exploitation, par la commune de SAINT-LYÉ autre que celle indiquée dans ce présent document, que ce soit titre gracieux ou onéreux, donnera lieu à une nouvelle autorisation de l'autorité parentale, y compris en cas de modification de l'enregistrement initial (notamment recadrage, transformation numérique, incorporation à d'autres éléments de communication, etc.).</p>
Lieu(x) de la captation de l'image/la voix	<p>L'image/la voix de l'enfant pourra être captée à l'accueil de loisirs de Saint-Lyé, lors de sorties extérieures culturelles et sportives ou lors de rencontres inter-structures</p>
Durée de l'autorisation et de l'exploitation	<p>L'image/la voix de l'enfant pourra être exploitée sur la période d'autorisation 2023-2024. À échéance, les enregistrements de l'image/la voix du mineur en cadrage restreint ne pourront plus être exploités et seront détruits. S'il y a lieu et lorsque cela est techniquement possible, ils seront retirés des comptes de réseaux sociaux de la Ville.</p>
Territoire de diffusion	<p>Territoire communal / territoire intercommunal / territoire départemental/France</p>
Support de diffusion numérique ou imprimé	<p>Service Enfance-Jeunesse (Accueil de loisirs, Ecoles, Médiathèque, Club juniors ados) / Site internet de la commune de Saint-Lyé/Newsletter/Journal municipal/Presse locale/Support d'information aux familles / Bilan-rapport d'activité / Dossier à l'appui de financement contractualisé.</p>
Type d'exploitation	<p>Exploitation à but non lucratif</p>

Autorisation des titulaires de l'autorité parentale

La cession du droit à l'image d'un mineur est un acte non-usuel d'éducation qui fait l'objet de l'autorisation conjointe des titulaires de l'autorité parentale comme stipulé ci-dessous :

Je soussigné(e) : NOM : _____ PRENOM : _____ Demeurant : _____ _____ Investi (e) (s) de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) de moins de 18 ans : NOM : _____ PRENOM : _____ NÉ (E) LE : _____ Demeurant : _____ _____	Je soussigné(e) : NOM : _____ PRENOM : _____ Demeurant : _____ _____ Investi (e) (s) de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) de moins de 18 ans : NOM : _____ PRENOM : _____ NÉ (E) LE : _____ Demeurant : _____ _____
--	--

Avons pris connaissance des modalités d'exploitations de l'image du mineur décrites ci-dessus.

Certifions avoir fourni au mineur les explications adaptées à son âge et s'être assurés, autant que possible, compte-tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion à cette autorisation.

Autorisons à titre gracieux et exclusif, la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image et/ou de la voix sur laquelle le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable **sur la période d'autorisation 2023-2024** dans le respect du contexte et objectifs du projet municipal précisés ci-dessus. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Elle est consentie avec les réserves suivantes :

Floutage du visage (*)

Image de groupe exclusivement (*)

Pas de mention du nom (*)

Pas de mention du prénom (*)

(*) mentions à cocher ou rayer

Nous garantissons que le mineur n'est pas lié par un contrat d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image, de sa voix, ou de son nom.

REFUSONS la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image et/ou de la voix sur lesquels le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable

Date et signature

Date et signature

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une des quelconques obligations prévues au présent contrat, et si dans le délai de 15 (quinze) jours après la présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la mise en demeure de s'exécuter est restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts aux torts exclusifs de la partie défaillante. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et papier par la commune de Saint-Lyé en vue d'une gestion par le service Enfance-Jeunesse Elles seront conservées pendant un an après échéance puis détruites. Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant : le Délégué à la Protection des Données, CDG 10, 2 rond-point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

